



Règlement Enduro des Millevaches 2024

Table des matières

I- L'enduro des Millevaches₃

II- La course₃

III- Inscriptions₄

IV- Parcours₅

V- Matériels et Obligations₆

VII- Remboursement Annulation₆

VIII- Assistance₇

IX- CLASSEMENT₇

X- RECLAMATIONS₇

I- L'enduro des Millevaches définition

L'enduro des Millevaches est une compétition de VTT enduro. L'objectif est de proposer aux participants un parcours alliant technique et physique, ce parcours aura des sections chronométrées dites « Spéciales », à majorité de sections descendantes et des parties de pédalage. Des sections dites « Liaisons » non chronométrées à profil montant pour rallier les Spéciales.

Les VTT musculaire et VAE concourent dans un classement spécifique à leur catégorie.

Il revient à chacun d'évaluer son niveau en fonction de la difficulté des pistes et chaque participant s'engage à rouler dans le cadre d'une gestion rationnelle de ses possibilités et de sa forme physique.

Pour cette première édition de l'Enduro des Millevaches, l'organisation limite le nombre de places à 200 pour l'Enduro.

Commune de la course : Croze 23500.

Remise des plaques : Mairie de Croze 23500

II- La course

L'enduro des Millevaches se déroulera le samedi 05 et dimanche 06 octobre 2024 à Croze (Creuse)

Samedi :

La Récupération des plaques aura lieu le samedi de 10H00 à 13h00, le samedi soir de 18H00 à 20h00.

Il est **OBLIGATOIRE** d'avoir une plaque pour faire les reconnaissances.

Début des reconnaissances à partir de 13H jusqu'à 17H

Reconnaissances libres des spéciales SP1, SP2, SP4, SP6.

Les spéciales SP3 et SP5 ne seront pas ouvertes le samedi.

Un seul passage par la Spéciale est autorisé. Si un concurrent est aperçu en train de repérer plusieurs fois la même spéciale il sera disqualifié.

Les navettes en voiture sont interdites, sous peine de disqualification de la compétition.

Les reconnaissances ne sont pas obligatoires mais fortement conseillées.

Dimanche :

Récupération des plaques entre 7H et 7H45 pour les retardataires.

Briefing 7H45

Départ 8H00

Les participants au format rando partiront quelques minutes après les pilotes chronométrés sur chacune des spéciales.

Les départs pour les SP1, SP2, SP3, SP4, SP5 et SP6 se feront par ordre des plaques. Les départs seront individuels ou en groupes toutes les 20 secondes.

III- Inscriptions

L'ouverture des inscriptions se fera le 15/07/2024 sur la plateforme Njuko, il n'y aura pas d'inscription papier pour l'enduro.

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des pilotes dans les catégories.

Les catégories des pilotes sont les suivantes Femme et Homme :

U16 : 15 à 16 ans (2008-2009)

U19 : 17 à 19 ans (2007-2005)

Elite : 20 à 29 ans (2004-1995)

MASTER 1 : 30 à 39 ans (1994-1985)

MASTER 2 : 40 à 49 ans et plus (1984 et +)

Pour constituer une catégorie il faudra au moins 5 coureurs pour la valider.

Si le nombre de coureurs est insuffisant, ils sont classés dans la catégorie d'âge suivante.

Chaque participant doit courir dans sa catégorie d'âge, impossible de changer de catégorie mais ils peuvent courir en même temps que la catégorie d'âge suivante.

Age minimum : 15 ans pendant l'année 2024 (année de naissance) avec l'autorisation parentale et le signée au moment du retrait de la plaque. En accordant ce droit, les responsables légaux consentent à ce que leur enfant évolue librement sur le tracé de la course.

Les participants aux courses chronométrées devront fournir :

- *pour les licenciés FFC* : une copie de leur licence VTT valide

- *pour les non-licenciés* : un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT enduro en compétition datant de moins de 1 an.

- *pour les licenciés UFOLEP* : une licence valide, avec un carton VTT 2024-2025

L'organisation couvre les participants uniquement dans le cadre de la course et non en cas de conduite ou pratique dangereuse.

Pour la rando l'inscription se fera sur place le dimanche matin, et comprend une assurance à la journée. Aucun certificat médical, ou licence ne sera demandé pour la randonnée. Seulement, une autorisation parentale pour les mineurs, qui sera obligatoire.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents au dossier incomplet. Dans ce cas, le concurrent ne sera pas remboursé de ses frais d'engagement et ne pourra pas participer à l'épreuve.

IV- Parcours

Le parcours est matérialisé par de la rubalise, des flèches, et des panneaux directionnels. Les points dangereux et techniques seront surveillés par des signaleurs et seront signalés et protégés. Les départs seront matérialisés par des panneaux « DEPART ». Les arrivées seront indiquées par des panneaux « ARRIVÉS » et des signaleurs.

L'épreuve est sous le **format rallye : liaisons effectuées exclusivement en VTT** avec respect du code de la route

Le respect du code de la route est obligatoire sur les routes traversées afin d'éviter tout accident. Il est obligatoire de respecter les tracés et de suivre les chemins existants. Toutes les coupes, ou non-respect du parcours sont interdites. De nombreux signaleurs seront placés tout au long du parcours pour constater toutes infractions au règlement, le ou la pilote sera disqualifié si le parcours n'est pas respecté.

En cas d'accident, prévenir le poste de secours (le numéro de téléphone du PC sera indiqué dans le briefing de course, et à l'arrière de votre plaque).

En cas d'abandon d'un concurrent, ce dernier se doit de le signaler dans les meilleurs délais à l'équipe d'organisation.

V- *Matériels et Obligations*

Le port du **casque intégral (CE), de gants longs, de genouillères, d'une protection dorsale (CE) ou d'un sac à dos avec protection dorsale homologuée CE est obligatoire en spéciale**. Il est vivement conseillé de porter des coudières.

Lors des liaisons, le port du casque (CE) est obligatoire.

Tout concurrent se présentant au départ sans l'équipement obligatoire se verra refuser le départ.

Si un concurrent parcourt une spéciale ou une liaison sans l'ensemble des équipements obligatoires, il sera exclu de la compétition sans remboursement.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'il utilisent.

Sont autorisés à se présenter au départ de l'enduro, les pilotes équipés **de VTT dont les extrémités du cintre atété préalablement bouchées**.

L'utilisation des caméras embarquées est autorisée, sous la seule responsabilité des coureurs.

Les pilotes sont chargés d'assurer la bonne fixation des caméras sur les casques afin d'éviter tout danger. Les fixations en métal / permanentes pour attacher les caméras au casque sont interdites, ruban adhésif et velcro sont autorisés. Le port de la caméra sur le plastron est strictement interdit.

Les E-Bikes pourront courir seulement s'ils ne dépassent **une puissance nominale de 250 W** ou **pouvant atteindre plus de 25 km/h**. Des contrôles seront effectués, le ou la concurrent(e) sera disqualifié si cette règle n'est pas respectée.

VI- *Assurance*

L'organisation contracte une assurance responsabilité civile pour les participants. Pour les non licenciés l'ufolep, l'organisateur contracte une assurance individuelle accident pour les pratiquants occasionnels. **Il est vivement conseillé aux participants de souscrire une assurance individuelle accident ou de vérifier que leur police d'assurance comprend cette garantie.**

VII- *Remboursement Annulation*

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical. La demande doit être effectuée auprès de l'organisateur au minimum huit jours avant le début de l'épreuve.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être mise en cause si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente compétition devrait être modifiée, écourtée ou annulée

VIII- Assistance

Seule l'entraide entre pilotes est autorisée en main d'œuvre et outils sur le parcours.

Le passage au paddock est autorisé entre les spéciales.

L'aide mécanique d'une autre personne que les pilotes est exclusivement autorisée au niveau du Paddock.

Les pilotes sont en autonomie totale sur l'ensemble du parcours, un ravitaillement en eau et un ravitaillement individuel seront proposés sur le parcours.

Tout pilote ne respectant pas ces obligations se verra attribuer une pénalité (du temps de pénalité à la mise hors course).

IX- CLASSEMENT

Les vainqueurs dans les différentes catégories seront les compétiteurs ayant accompli l'intégralité des spéciales en un minimum de temps. Le classement s'effectue en totalisant les temps de toutes les spéciales chronométrées effectuées sur les deux jours d'épreuve.

Un classement provisoire après une journée de course et un classement final seront affichés dans l'aire d'arrivée après la fin des manches.

Deux classements distincts seront établis, séparant les UFOLEP des FFC.

X- RECLAMATIONS

Réclamation concernant le déroulement de l'épreuve

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au directeur de course dans un délai de 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Réclamations concernant le classement

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées auprès du directeur de course après l'affichage du classement. Il y aura un deuxième contrôle à la main pour vérifier chaque

chrono.

Directeur de course

Louis Jeandel

078655682